

Le permis à points

Synthèse générale ¹	Année 2012		Année 2013	
	Données	Variation 2012/2011	Données	Variation 2013/2012
Infractions traitées	8 760 292	+ 20,8 %	8 235 591	- 6,0 %
Points retirés	14 336 756	+ 18,5 %	13 526 141	- 5,7 %
Permis au solde nul	90 136	+ 6,0 %	85 189	- 5,5 %
Dont permis probatoires au solde nul	17 798	+ 9,1 %	16 758	- 5,8 %
Capital initial rétabli après 3 ans	2 400 456	- 2,9 %	2 425 254	+ 1,0 %
Récupération d'un point 6 mois ou un an*	4 723 214	- 6,8 %	5 060 141	+ 7,1 %

* sans nouvelle infraction entraînant un retrait de un point.

Le permis à points a été instauré en 1992. Il est constitué au plus d'un capital de 12 points. En cas d'infraction au Code de la route (contravention ou délit) un retrait de point(s) est alors effectué ².

S'inscrivant dans une démarche avant tout pédagogique, l'objectif du système du permis à points est de prévenir l'infraction et sa récurrence. La possibilité d'une perte de point(s) amène le conducteur à prendre conscience de la nécessité d'une conduite et d'un comportement responsables au volant.

13,5 millions de points ont été retirés en 2013 (- 5,7 %). 5,1 millions ont été rétablis (récupération d'un point au bout de 6 mois ou un an sans nouvelle infraction à retrait de point). Par ailleurs, 2,4 millions de conducteurs ont récupéré leur capital initial après 3 ans sans infraction.

Classification par catégorie de points retirés

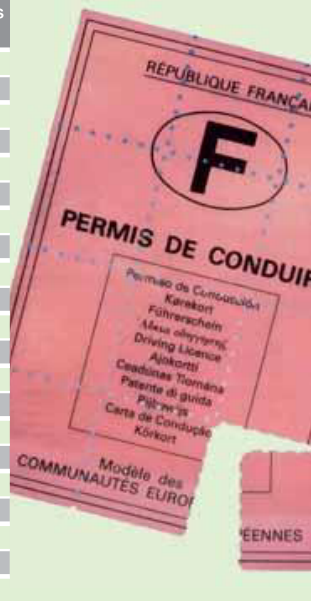
71,8 % des infractions entraînent 1 point de retrait. Il s'agit presque exclusivement des excès de vitesse de moins de 20 km/h, infractions en baisse de 4,8 % par rapport à 2012.

7 % des infractions entraînent le retrait de 2 points et 11 % le retrait de 3 points (non-port de la ceinture de sécurité, excès de vitesse entre 30 et 40 km/h, franchissement de ligne continue...). A noter que les retraits de 2 points sont une nouvelle fois en baisse (- 29,8 %), alors que les retraits de 3 points augmentent de + 10,4 %, en lien avec la réévaluation de 2 à 3 points de l'infraction sur l'usage du téléphone au volant.

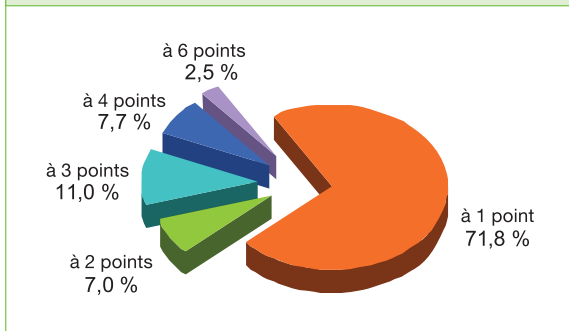
7,4 % des infractions entraînent un retrait de 4 points (non-respect d'un stop ou d'un feu rouge, circulation en sens interdit, excès de vitesse de 40 à 50 km/h). Leur taux est en baisse de - 8,4 %, après avoir triplé depuis 2010, suite à la mise en œuvre des dispositifs de CSA feu rouge.

2,5 % des infractions entraînent un retrait de 6 points (excès de vitesse de plus de 50 km/h et alcoolémie essentiellement), taux en baisse de - 3,4 %.

Année	Nb de points retirés en millions
1993	1,2
1994	2,4
1995	2,3
1996	2,8
1997	2,9
1998	2,8
1999	2,9
2000	3,2
2001	3,2
2002	3,1
2003	4,5
2004	6,4
2005	7,5
2006	8,0
2007	9,5
2008	9,5
2009	9,3
2010	10,1
2011	12,1
2012	14,3
2013	13,5

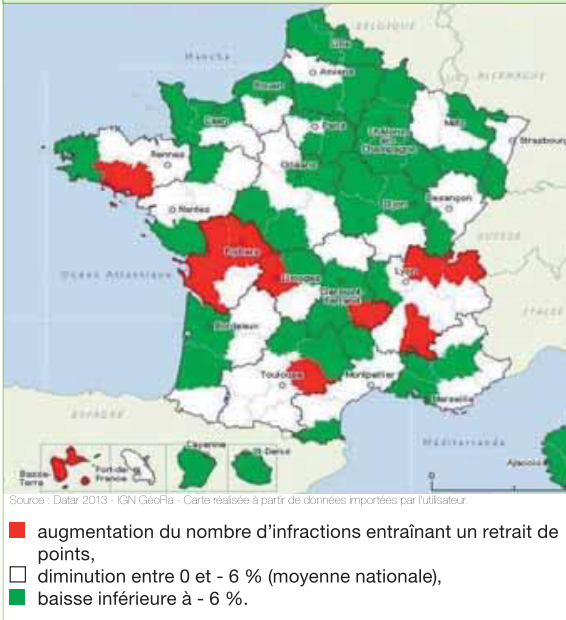


Répartition des infractions selon le nombre de points retirés en 2013



1 Données Service du Fichier National des Permis de Conduire (FNPC) - DSCR.
2 Lire barème page 118.

Évolution 2012 - 2013 du nombre d'infractions ayant entraîné un retrait de points



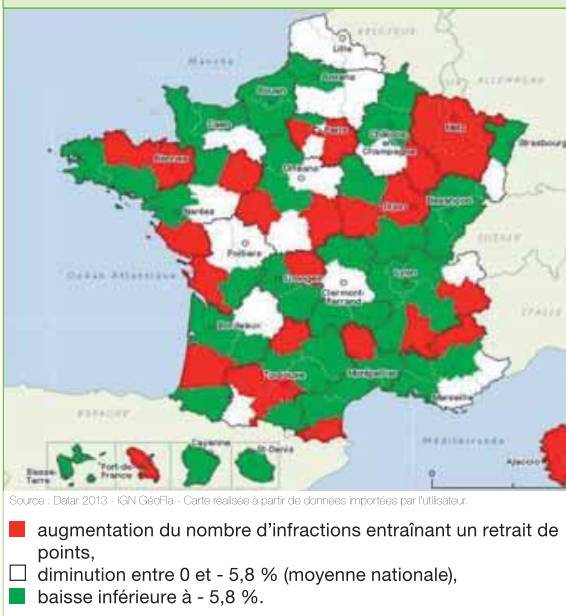
Permis de conduire invalidés pour solde de points nul

Le nombre de permis invalidés pour défaut de points connaît une baisse de - 5,5 %, pour s'établir à 85 189 en 2013. La ventilation des permis invalidés par sexe fait apparaître une nouvelle augmentation chez les femmes (+ 2,1 % en 2013 avec déjà + 17 % en 2012) et une tendance baissière chez les hommes (- 6,5 % en 2013) qui représentent néanmoins 87 % des titulaires des permis invalidés en 2013 (88 % en 2012).

Les permis invalidés pour un motif d'infraction unique concernent 7 458 personnes, soit 8,7 % de l'ensemble :

- 4 849 personnes pour la seule infraction de conduite en état d'ivresse ou d'alcoolémie (6 points),
- 460 personnes au seul motif de la conduite malgré l'usage de stupéfiants (6 points),
- 1 347 personnes pour le seul motif du non-respect du stop ou d'un feu rouge (4 points),
- 100 personnes pour le seul motif d'excès de vitesse d'au moins 50 km/h (6 points),
- seules 41 personnes ont vu leur permis de conduire invalidé pour solde nul pour le seul motif d'excès de vitesse de moins de 20 km/h (1 point), contre 71 en 2012.

Évolution 2012 - 2013 du nombre de permis probatoires annulés



Restitution de points

2,4 millions de conducteurs ont vu le rétablissement de leur capital initial de 12 points, soit + 1 %. 5,1 millions de conducteurs ont récupéré un point au terme de 6 mois ou 1 an sans nouvelle infraction, soit + 7,1 %. Ce mécanisme permet aux conducteurs auteurs de petites infractions entraînant le retrait d'un point de le récupérer rapidement.

En 2013, 21 999 stages ont par ailleurs été organisés au profit de 333 734 stagiaires soit :

- 13 871 stages en reconstitution du capital de points (stages dits « permis à points »),
- 444 stages d'alternatives aux poursuites judiciaires ou en composition pénale (dits « justice »),
- 7 684 stages mixtes regroupant des stagiaires « permis à points » et des stagiaires « justice ».